
Développement du pouvoir d’agir des personnes et des collectivités (empowerment) et pratiques sociales

Une approche susceptible de contribuer à une dynamique de développement durable

Bernard Vallerie

*IUT2 de Grenoble
Département Carrières sociales
2, place Doyen Gosse, 38031 Grenoble CEDEX*

bernard.vallerie@iut2.upmf-grenoble.fr

**Section de rattachement : 70
Secteur : Tertiaire**

RESUME. Nous étudions l’intérêt, dans une dynamique de développement durable, de la référence à l’approche centrée sur le développement du pouvoir d’agir des personnes et des collectivités (empowerment). Et ce, dans le cadre des pratiques sociales auprès de personnes en situation de difficultés familiale et sociale. Pour ce faire, d’abord, nous présentons l’origine et les caractéristiques de la notion d’empowerment. Ensuite, nous détaillons une manière de l’appréhender dans le cadre des pratiques sociales. Enfin, nous examinons l’intérêt de cette approche dans une dynamique de développement durable.

MOTS-CLES : empowerment, pouvoir, action, pratique sociale, connaissance expérimentielle, développement durable.

1. Introduction

En France, une part de plus en plus importante de la population est en situation de grande précarité sociale. Les personnes concernées par cette situation ont, le plus souvent, recours aux « services sociaux ». Ceux-ci sont censés les aider à améliorer leurs conditions de vie. Mais, au cours de ces dernières décennies, l’abandon progressif du modèle de l’Etat providence provoque une remise en cause de l’organisation des pratiques sociales susceptibles de remplir cette mission. Tentant de le faire comme on leur l’a enseigné, bon nombre des professionnels chargés de cette mission connaissent

aujourd'hui un fort sentiment d'impuissance, de découragement. En effet, non seulement ceux-ci ont conscience de ne pas contribuer à l'amélioration souhaitée mais un certain nombre d'entre eux éprouvent le sentiment de participer à l'accroissement des difficultés rencontrées par les personnes contraintes de s'adresser à eux.

Le principal modèle de référence des pratiques sociales est d'inspiration médicale. Il vise essentiellement l'adaptation de la personne ou de la collectivité, concernée par l'intervention, à ses conditions de vie. Une approche, dénommée empowerment, développée, entre autres, par les nord-américains, propose une alternative à ce modèle. Mais la fréquence de la référence au terme empowerment dans les écrits traitant du « social » contraste avec l'absence de précision de sa définition. En effet, dans les pays francophones, ce terme donne lieu à plusieurs traductions, chacune reflétant son propre contenu. Nous proposons une conception de l'empowerment organisée à partir de la formalisation de pratiques sociales ayant fait la preuve de leur qualité, et examinons son intérêt dans une perspective de développement durable.

2. Le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités (empowerment)

Après avoir succinctement exposé les conditions d'émergence de la notion d'empowerment, nous présentons une approche de cette notion dénommée « développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités ».

2.1. De la création de la psychologie communautaire à l'émergence de la notion d'empowerment

Dans les années soixante, aux Etats Unis, l'effervescence sociale favorise une remise en cause de l'efficacité, d'une part, des programmes de lutte contre la pauvreté et les autres formes d'inégalités sociales, d'autre part, des pratiques professionnelles dans les services de santé mentale. A propos du premier registre, certains professionnels prennent conscience de l'inadaptation des interventions individuelles qu'ils mènent. Concernant les domaines de la psychologie, des professionnels critiquent les modèles d'intervention traditionnels. Ces modèles, d'une part, préconisent des programmes standardisés, sans prise en compte du contexte, d'autre part, infantilisent et stigmatisent la personne en difficulté.

En 1965, un groupe de psychologues cliniciens, s'accordant sur ces constats, est à l'origine de la naissance de la psychologie communautaire. Cette dénomination marque l'importance de prendre en compte les conditions de vie des personnes concernées par les interventions. Ce groupe retient une perspective écologique. Il s'agit « d'analyser l'adéquation entre les besoins et les habiletés des personnes et les caractéristiques et ressources disponibles dans leur environnement » (Dufort et al., 2002). L'objectif des psychologues communautaires est « de mettre en évidence les possibilités qu'ont les

personnes de maîtriser leur propre vie » (Rappaport 1981). Ils encouragent les actions collectives, l'entraide. En 1987, un des membres de ce groupe, Rappaport, propose l'empowerment comme centre d'intérêt de cette nouvelle discipline. Il le définit comme « un processus, un mécanisme par lequel les personnes, les organisations et les communautés acquièrent le contrôle des événements qui les concernent » (Rappaport 1987). Cette dynamique initiée par des psychologues communautaires interroge les pratiques sociales en cours.

2.2. Une mise en oeuvre de la notion d'empowerment dans les pratiques sociales : le développement du pouvoir d'agir de personnes et des collectivités

Dans le champ des pratiques sociales, le but de l'intervenant qui se réfère à l'empowerment est de mettre en œuvre les conditions susceptibles de favoriser l'atteinte d'objectifs jugés importants par la personne ou la collectivité en situation de difficulté. Ces conditions portent sur les aspects individuels et structurels à l'origine de la situation d'impuissance. Il s'agit donc de prendre simultanément en compte l'influence des composantes sociales et celle des composantes personnelles dans l'analyse de la situation sur laquelle porte l'intervention. En procédant ainsi, l'intervenant dépasse les deux grandes conceptions occidentales actuelles du changement sur lesquelles sont fondées toutes les pratiques sociales : une conception du changement fondée sur une logique d'adaptation individuelle et ponctuelle, d'une part, une conception strictement structurelle du changement, d'autre part. Dans le premier cas, les problèmes sociaux sont perçus comme la conséquence de carences individuelles. L'intervenant se référant à cette conception tente de repérer chez la personne en difficulté des déficits et de permettre la correction de ces déficits par l'acquisition de compétences. Il ne tient pas compte du tout de l'influence éventuelle des composantes macro-sociales. Dans le second cas, l'intervenant s'inscrit dans une logique de changement social et ne prend pas en compte d'éventuelles défaillances personnelles. La modification des structures est censée régler tous les problèmes.

Selon l'approche référée à l'empowerment, l'exercice effectif d'un pouvoir d'action dépend donc à la fois des opportunités issues de l'environnement (cadre législatif, disponibilités budgétaires, ressources diverses, etc.) et des capacités de la personne ou de la collectivité à exercer ce pouvoir (compétences, désir d'agir, etc). L'idée de pouvoir ne recouvre pas l'acceptation de domination dans ses relations avec les autres, mais « vise ici cette nécessité de réunir les ressources individuelles et collectives à l'accomplissement de l'action envisagée » (Le Bossé 2003). Pour accéder à ces ressources, il est nécessaire d'agir individuellement et collectivement. Cette dynamique justifie le recours à l'expression « pouvoir d'agir ». Le terme « développement » permet de distinguer le processus, du résultat. L'intervention peut concerner aussi bien une personne qu'une collectivité. Ce raisonnement conduit les deux auteurs à traduire empowerment par « développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités ».

L'étude des caractéristiques d'interventions ayant favorisé le développement du pouvoir d'agir de personnes ou de collectivités a permis l'élaboration d'un modèle d'analyse des pratiques. Ce modèle, mis au point par Le Bossé, est organisé à partir de quatre axes considérés comme autant de conditions inhérentes au développement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées. Ces quatre axes sont : l'adoption de l'unité d'analyse « acteur en contexte », la négociation de la définition du changement visé et de ses modalités avec la personne ou la collectivité concernée, la prise en compte des contextes d'application, l'introduction d'une démarche conscientisante.

Ce modèle d'analyse a été testé, à plusieurs reprises (Le Bossé et al., 2005), au Québec principalement, et en France, dans les situations suivantes : l'examen de la question des compétences parentales dans les missions de protection de l'enfance (Le Bossé 2003), l'analyse d'un processus décisionnel concernant une adolescente s'appuyant sur un dispositif de suppléance familiale en internat (Vallerie et al., 2003), deux formations-actions organisées dans une association de protection de l'enfance (Vallerie et al., 2006). Il l'est actuellement dans le cadre d'une formation aux pratiques citoyennes, à l'Institut Régional de Travail Social de Montpellier (Jouffray et al., 2007). Nous examinons, maintenant, dans quelle mesure la mise en œuvre de ce modèle, dans les pratiques sociales, est susceptible de contribuer à une dynamique de développement durable.

3. Développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités, et dynamique de développement durable

Le développement durable constitue « avant tout une formidable opportunité d'innovation où toutes les forces vives sont invitées dans un effort de réflexion et d'anticipation à mettre en œuvre des nouvelles solutions pragmatiques sur les champs sociaux, économiques et environnementaux » (Féron et al., 2004). C'est au premier de ces trois champs que nous nous intéressons. Et, plus précisément, à certaines conditions susceptibles de favoriser une « solidarité horizontale, à l'égard des plus démunis du moment » (Riondet.2004). En effet, s'intéresser au développement durable signifie contribuer, entre autres, à la réduction des inégalités provoquant la pauvreté et l'exclusion aussi bien dans les pays développés que dans les « pays du Sud ».

S'agissant de l'intérêt de la référence à l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir dans les pratiques sociales, nous envisageons deux conditions susceptibles de s'inscrire dans une dynamique de développement durable : l'intérêt de mettre en œuvre des conditions permettant à la personne ou à la collectivité d'agir pendant l'intervention, et la nécessaire prise en compte des connaissances expérientielles de la personne ou de la collectivité s'appuyant sur l'intervention pour organiser celle-ci. Nous aurions également pu envisager l'intérêt de privilégier la mobilisation collective plutôt que l'intervention individuelle.

3.1. L'intérêt de l'action

Aujourd'hui les normes sociales se réfèrent de plus en plus à l'idée de responsabilisation individuelle. Il nous semble primordial de favoriser, chez toute personne ou collectivité en situation de difficultés, la prise de conscience qu'elle n'est pas seule à rencontrer ces difficultés et que celles-ci sont influencées par l'organisation de la société. La notion d'empowerment prend en compte la démarche de conscientisation développée par Paulo Freire, qui préconisait la lutte contre l'oppression en favorisant, chez les populations victimes, dans un premier temps, la prise de conscience des situations d'exploitation qu'elles vivaient puis, dans un second temps, l'engagement dans une transformation collective des rapports sociaux. Pour Paulo Freire (1975), « il ne peut y avoir de conscientisation (...) hors de l'action transformatrice, en profondeur, des hommes sur la réalité sociale ». Ainsi, le développement d'une conscience critique est « le produit d'une dynamique dialectique d'action et de réflexion » (Ninacs 1995). Groupes d'entraide ou de soutien favorisent une telle dynamique.

Les professionnels ont donc en charge d'épauler la personne ou la collectivité concernée par l'intervention dans la mise en oeuvre des conditions susceptibles de contribuer au changement important à réaliser pour elle. Toute personne ou collectivité a besoin de se percevoir auteur des actions qu'elle réalise. La logique du développement d'un pouvoir d'agir repose sur l'idée que l'effort produit soit couronné de succès. Il est important, pour les personnes en difficultés de prendre part à des actions, aussi « mineures » ces actions peuvent-elles paraître, de les mener à leur terme avec succès et d'être en mesure de s'attribuer le mérite de la réussite. En renforçant cette dynamique à propos d'actions d'ampleur de plus en plus importante, la personne ou la collectivité développe, non seulement sa confiance en elle-même, mais également un pouvoir d'agir. Inversement, rendre la personne ou la collectivité responsable de l'absence de réalisation d'un changement qu'elle n'était pas en mesure de pouvoir mener à bon terme est aliénant pour elle. Le recours à l'action est donc incontournable pour développer un pouvoir d'agir. Favoriser le développement de la capacité à agir des personnes ou des collectivités en situation de difficultés est susceptible de les encourager à une vie sociale dont elles étaient exclues jusqu'alors.

3.2. La nécessaire prise en compte des connaissances issues de l'expérience

Pour Hannah Arendt, « le pouvoir naît de l'action concertée et est donc liée à la pluralité et à la liberté » (Amiel 2001). Agir, c'est toujours coagir. Il n'est donc pas envisageable de concevoir une pratique professionnelle se référant à l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités basée sur la seule expertise professionnelle et ne prenant pas en compte l'expertise de celles-ci.

Les connaissances¹ de référence du professionnel sont constituées de connaissances issues de l'expérience et de savoirs. Les connaissances de la personne ou de la collectivité accompagnée reposent essentiellement sur des connaissances issues de l'expérience. Les personnes en situation de grande pauvreté connaissent mieux que d'autres ce que devrait être une société juste et fraternelle. Mais, le dialogue est rendu difficile voire impossible entre elles et personnes n'ayant pas vécu elle-même la misère, si les secondes se présentent comme sachant ce que signifie la misère. Cette reconnaissance de la valeur des connaissances issues de l'expérience oblige les dépositaires de savoirs, à se repositionner. Ce qui a été le cas lors de la rencontre entre personnes connaissant la grande pauvreté et universitaires qui a débouché sur la publication de l'ouvrage « Le croisement des savoirs » (Groupe de recherche Quart Monde-Université 1999).

Ainsi, il n'est pas question, pour l'intervenant se référant à l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir d'établir les priorités susceptibles de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la personne ou de la collectivité en difficulté. Il s'agit d'abandonner le modèle médical dans lequel le professionnel sait ce qui est nécessaire pour celle-ci. En effet, le modèle médical impose des interprétations extérieures et nie l'intérêt de la prise en compte de toute connaissance issue de l'expérience : « on sait ce qui bien pour l'autre » ! Prescrire, par exemple, l'acquisition de telle ou telle compétence à des parents considérés défaillants constitue une forme d'aliénation. Chaque personne ou collectivité est la seule à savoir quel problème lui pose la situation qu'elle pense devoir faire évoluer. En tant qu'agent de changement, le professionnel est là pour aider la personne ou la collectivité, d'abord, à préciser et formuler ce problème, puis, à le résoudre. Si le professionnel accorde de l'importance aux connaissances issues de l'expérience, le caractère dissymétrique de sa relation avec la personne ou la collectivité en difficultés s'atténue. Ce qui contribue à l'abandon, par le professionnel, de sa position dominatrice et facilite l'instauration d'un climat propice à la négociation ; négociation incontournable dans le modèle présenté ici. Favoriser la participation de la personne ou de la collectivité en situation de difficulté à une négociation portant sur les changements susceptibles d'améliorer cette situation, c'est aller dans le sens d'un apprentissage, de cette personne ou de cette collectivité, aux processus de décision plus larges, à la vie de la cité.

4. Conclusion

Les caractères abordés succinctement dans cette présentation nous incite à considérer l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir des personnes ou

¹ Nous distinguons savoir et connaissance. Les « savoirs sont des énoncés stabilisés décrivant des propositions, des actes-actions, validés par un groupe ». Les connaissances sont, entre autres, « le processus de mise à jour de conclusions, résolutions à partir de sa propre pratique » (Wittorski 2004).

des collectivités comme susceptible de contribuer à une dynamique de développement durable. En effet, les professionnels qui la privilégient ambitionnent de contribuer à l'émergence et au renforcement de la dignité humaine, valeur de référence du développement durable, dans les situations de difficultés sociale et familiale à propos desquelles ils interviennent. Cette approche s'inscrit pleinement dans l'esprit « penser global, agir local ». En tant qu'enseignant dans des cursus de formation de travailleurs sociaux, nous sensibilisons les étudiants à cette approche et favorisons sa mise en œuvre au cours des stages qu'ils effectuent. En tant que chercheur, nous participons, modestement, au développement des savoirs visant à l'enrichir.

Bibliographie

Amiel, A., *Hannah Arendt*, Paris, Ellipses, 2001.

Dufort, F., Le Bossé, Y., « La psychologie communautaire et le changement social » In Dufort, F., Guay, J., *Agir au cœur des communautés*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2002, p. 7-31.

Féron, G., Debas, D., Genin, A-S., *Ce que développement durable veut dire*, Paris, Editions d'Organisation, 2004.

Freire, P., *L'éducation, pratique de la liberté*, Paris, Les éditions du Cerf, 1975.

Groupe de recherche Quart Monde-Université, *Le croisement des savoirs. Quand le Quart Monde et l'Université pensent ensemble*, Paris, les éditions de l'Atelier, 1999.

Jouffray, C., Bousquet, C., « Une formation aux pratiques citoyennes : quand la réforme du DEASS et la réécriture d'un projet pédagogique mettent en mouvement formateurs, étudiant(e)s et professionnel(le)s », *Revue française de service social*, n° 226, octobre, 2007, p. 75-81.

Le Bossé, Y., « De « l'habilitation » au « pouvoir d'agir » : vers une appréhension plus circonscrite de la notion d'empowerment », *Nouvelles Pratiques Sociales*, vol 16, n° 2, 2003, p. 30-51.

Le Bossé, Y., « La surdétermination des compétences parentales dans les mandats de protection de l'enfance : un exemple d'aliénation ordinaire », *Sauvegarde de l'enfance*, vol 58, n° 1-2, 2003, p. 49-56.

Le Bossé, Y., Vallerie, B., « La formation à l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités (empowerment) : quelques applications », *Les politiques sociales*, n° 3-4, 2005, p. 10-21.

Ninacs, W., « Empowerment et service social : approches et enjeux », *Service social*, vol 44, n° 1, 1995, p. 69-93.

Rappaport, J., « In praise of paradox : a social policy of empowerment over prevention », *American journal of community psychology*, vol. 9, 1981, p. 1-25.

Rappaport, J., "Terms of empowerment/Exemplars of prevention : toward a theory for community psychology", *American journal of community psychology*, vol. 15, n° 2, 1987, p. 121-148.

Riondet, B., *Clés pour une éducation au développement durable*, Paris, Hachette, 2004.

Vallerie, B., Le Bossé, Y., « Le développement du pouvoir d’agir des personnes et des collectivités. Etude appliquée à une situation de suppléance familiale », *Sauvegarde de l’enfance*, vol 58, n° 4-5, 2003, p. 144-155.

Vallerie, B., Le Bossé, Y., « Le développement du pouvoir d’agir (empowerment) des personnes et des collectivités : de son expérimentation à son enseignement », *Les sciences de l’éducation- Pour l’ère nouvelle*, vol 39, n° 3, 2006, p. 87-100.

Witterski, R., « Les rapports théorie-pratique dans la conduite des dispositifs d’analyse de pratiques », *Education permanente*, n° 160, 2004, p. 61-70.